

technique en 1846, devint ingénieur de la marine et démissionna en 1848. Il s'occupa alors de composition musicale, et réussit à faire jouer à l'ancien Théâtre-Lyrique *Cardillac* et *Sous les charmeilles*; il ne lui avait pas fallu moins de cinq ans de lutte obstinée pour arriver à ce résultat. Avant le Quatre-Septembre, il était complètement étranger à la politique. Aux élections du 8 février 1871, il réunit, sur une liste républicaine, 23,091 voix dans la Seine-Inférieure, tandis que le dernier élu des conservateurs, M. Anceel, en obtenait 76,986. Membre du conseil général de son département pour le canton d'Elbeuf, il se présenta, le 20 février 1876, comme député républicain dans la 2^e circonscription de Rouen, et fut élu par 10,117 voix (16,924 votants, 20,568 inscrits), contre M. Léon Sevaistre, conservateur, 4,828. Il siégea à gauche, fut des 363, et réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 12,104 voix (17,119 votants, 21,336 inscrits), contre 4,952 à M. Revelle. reprit sa place dans la majorité républicaine. Il s'associa à la plupart des votes de cette majorité : pour le ministère Dufaure, pour l'article 7, pour l'application des lois aux congrégations, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Favorable à la politique opportuniste, il obtint sa réélection le 21 août 1881, par 12,789 voix (14,834 votants, 21,897 inscrits), contre 1,083 à M. Secoudigné, radical-socialiste. M. Dautresme fit partie du groupe de la gauche radicale, et se sépara quelquefois de la majorité modérée : toutefois il se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. « Les ouvriers d'Elbeuf et de Sotteville qui ont fait le succès de son élection, écrivaient un biographe intransigent, ne lui pardonnent pas d'avoir repoussé le crédit de vingt-cinq millions destiné à venir en aide aux travailleurs éprouvés par le chômage. » Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de la Seine-Inférieure, M. Dautresme fut élu député de ce département, le 6^e sur 12, par 79,998 voix (140,546 votants, 195,487 inscrits). Peu de jours après l'ouverture de la nouvelle législature, il fut appelé (10 novembre 1885) à succéder dans le cabinet Henri Brisson, à M. Pierre Legrand, ministre du commerce, démissionnaire. Il prit quelquefois la parole au nom du gouvernement dans des questions d'affaires, et ne se signala d'ailleurs par aucun acte personnel notable pendant ce court passage au pouvoir; il donna sa démission de ministre le 28 décembre suivant, à la chute du cabinet. M. Dautresme se prononça pour l'expulsion des princes. Lorsque le ministère Goblet tomba, le 17 mai 1887, sur la question des économies budgétaires, M. Dautresme reprit, dans le cabinet Rouvier, constitué le 30 mai suivant, le portefeuille du commerce et de l'industrie; en cette qualité, il eut à donner ses soins aux divers projets d'organisation de l'Exposition universelle de 1889, et c'est cette considération qui le fit maintenir au même poste, dans le cabinet Tirard, qui succéda au cabinet Rouvier, le 12 décembre 1887. Mais le 30 mars 1888, ce dernier ministère ayant été renversé sur la question de la révision, M. Dautresme le suivit dans sa chute. Dans la dernière session de la législature, M. Dautresme a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DAUTRICHE (JACQUES-SÉBASTIEN), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), le 26 novembre 1750, mort à Saint-Jean-d'Angély, le 20 janvier 1830, avocat dans son pays natal, fut appelé (1790) comme juge élu, à présider le tribunal de district de cette ville, et devint, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, le 11^e et dernier, pour le département de la Charente-Inférieure, avec 447 voix (582 votants). Il siégea parmi les modérés, et, dans le jugement de Louis XVI, s'exprima ainsi lors du 3^e appel nominal : « On parle beaucoup de factions; moi, je n'en connais aucune; je déclare avec vérité que je n'ai jamais parlé à ceux qui passent pour les chefs de ces partis; aussi, dans cette affaire, mon opinion sera dégagee de toute influence particulière. Je prononce en homme d'Etat, et comme mesure de sûreté générale, parce que je ne crois pas pouvoir accumuler les fonctions de législateur et de juge, parce que hier vous avez décidé que vous n'étiez pas des juges lorsque vous avez dit que vous prononcerez à la simple majorité des voix. Je vote pour la déstitution jusqu'à la paix, et alors la législature prendra les mesures qu'elle jugera convenables. Je demande à déposer sur le bureau cet écrit qui contient mes sentiments, et qu'expédition du procès-verbal me soit délivrée. » — Le 23 vendémiaire an IV, Dautriche fut réélu par le même département, avec 173 voix (307 votants), député au Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Entré ensuite dans la magistrature, le 24 floréal an VIII, comme juge au tribunal d'appel de Poitiers, il fut promu, à la réorganisation judiciaire (19 mai 1811), conseiller à la cour impériale. Confirmé dans ces fonctions par le gouvernement royal, il prit sa retraite en 1824, et revint mourir à Saint-Jean-d'Angély.

DAUZAT (BAZILE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Moutredon (Tarn), le 17 janvier 1762, mort à une date inconnue, était capitaine de vétérans à Lourdes, et avait reçu sous l'ancien régime la croix de Saint-Louis, lorsque le Sénat conservateur l'appela, le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, à représenter au Corps législatif le département des Hautes-Pyrénées. Il y siégea jusqu'en 1815, ayant obtenu, le 4 mai 1811, le renouvellement de son mandat. Chevalier de l'Empire (23 juin 1810), Dauzat ne se rallia pas moins à la Restauration, qui le nomma, le 2 août 1815, sous-préfet d'Argeles, puis, le 11 août 1819, juge au tribunal de Tarbes.

DAUZAT-DEMBARRÈRE (PIERRE-MARIE-BENOIT), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), le 17 avril 1809, mort à Bagnaux (Seine), le 21 octobre 1878, était le petit neveu du général Dembarrère. Ses études de droit terminées, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1833, et entra presque aussitôt dans la magistrature comme substitut près le tribunal civil de Lourdes. Il remplaça son père comme conseiller général des Hautes-Pyrénées, et, devenu procureur du roi, donna sa démission à la révolution de Février. « Il n'accepta de la République, dit une biographie, que juste ce qu'il ne put pas repousser. » Jusqu'à l'époque du coup d'Etat, M. Dauzat-Dembarrère s'occupa surtout de l'exploitation de son domaine de Visens, sur lequel il avait installé un haras que l'Etat lui acheta, en l'y laissant comme directeur, lors de la création des fermes-écoles. Elu, le 20 février

1852, avec l'appui du gouvernement, député de la 1^{re} circonscription des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, par 27,313 voix (27,576 votants, 35,645 inscrits), et réélu au même titre, le 22 juin 1857, par 21,170 voix (26,896 votants, 34,158 inscrits), contre 5,653 à M. Ferré, il vota jusqu'en 1863 avec la majorité dévouée aux institutions impériales. Chevalier de la Légion d'honneur (10 décembre 1850), officier (17 juin 1863). Il a publié : *Petit Voyage autour de la grande question allemande* (1868); *Histoire politique de la grotte de Lourdes* (1872).

DAVELUY-BELLENCOURT (NICOLAS), député de 1820 à 1827, né à Amiens (Somme), le 10 septembre 1756, mort à Amiens, le 21 mai 1840, était fils d'un négociant de cette ville. Lui-même, ses études terminées, suivit la carrière du commerce : juge consulaire de 1787 à 1788, juge au tribunal de commerce de 1802 à 1804, il devint conseiller municipal d'Amiens, adjoint au maire en 1808, et entra en 1815 à la Chambre de commerce qu'il fut plusieurs fois appelé à présider. Rallié au gouvernement de la Restauration, il fut élu, le 4 novembre 1820, député du 2^e arrondissement de la Somme (Amiens), par 277 voix contre 252 à M. Cau-martin. Il vota régulièrement à la Chambre avec la majorité royaliste, et, maire d'Amiens en 1823, il obtint sa réélection comme député, le 25 février 1824, par 300 voix contre 252 à M. Ternaux ; il continua de soutenir le ministère de ses votes jusqu'en 1827. A la révolution de juillet 1830, M. Daveluy-Bellen-court donna sa démission de maire d'Amiens. — Officier de la Légion d'honneur, du 12 décembre 1827.

D'EVERHOULT (JEAN-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Utrecht (Hollande), le 21 octobre 1756, mort à Sedan (Ardennes), le 26 août 1792, dut quitter la Hollande en 1787, pour des raisons politiques, et se réfugia en France, où il se déclara en faveur de la Révolution. Il fut un des fondateurs du club des Feuillants à Paris (1791), devint administrateur du département des Ardennes, puis, le 31 août 1791, fut envoyé par ce département le 3^e sur 8, avec 250 voix (337 votants), comme député de l'Assemblée législative. Il y siégea parmi les modérés, et ne tarda pas à se signaler dans les rangs du parti constitutionnel. Le 27 novembre 1791, il pressa l'Assemblée d'exiger des électeurs de Trèves et de Mayence la dissolution des corps d'émigrés qui se rassemblaient chez eux, mais il s'opposa, le 16 décembre, à la mise en accusation du cardinal de Rohan, parce que, comme prince de l'Empire, il avait le droit de lever des soldats. Le 8 janvier 1792, il fut nommé président. Le 14, il dit que « sous le règne de la liberté, le peuple a le droit de prétendre, non seulement à la subsistance, mais encore à l'abondance et au bonheur. » Le 25, il émit l'opinion que l'empereur Léopold voulait moins déclarer la guerre à la nation française qu'à la philosophie, et demanda qu'on laissât aux lumières le soin d'éclairer l'univers. Il vota d'ailleurs pour la guerre, parla sur la peine à infliger aux déserteurs, proposa l'ajournement de la discussion sur la garde du roi, s'opposa à la formation d'un camp sous Paris, inculpa la municipalité de Paris, défendit Lafayette contre Guadet, et se rapprocha de plus en plus du parti de la cour. Après avoir protesté, à plusieurs reprises contre les événements du 20 juin, il fit rendre un décret répressif contre les sociétés populaires. Insista pour la punition de Pétion et de Manuel, et, le 26 juillet

1792, donna sa démission de député, en annonçant son départ pour l'armée, où il venait d'être nommé colonel. Quelques jours plus tard, Thuriot rendit compte à l'assemblée que D'Everhoul, ayant voulu passer à l'étranger, avait été reconstruit par des moissonneurs près de Sedan, et qu'il s'était brûlé la cervelle au moment où on voulait l'arrêter.

DAVID (LUCIEN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Beauvais (Oise), le 13 octobre 1730, mort à Paris en 1792, était curé de Lormaison en Picardie. Le 17 mars 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Beauvais. Il ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle sans importance, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DAVID (JACQUES-LOUIS, CHEVALIER), membre de la Convention, né à Paris, le 13 août 1748, mort à Bruxelles (Belgique), le 25 décembre 1825, était fils d'un marchand de fer qui fut tué dans un duel. Recueilli et élevé par son oncle, M. Burou, entrepreneur des bâtiments du roi, il fit de bonnes études au collège des Quatre-Nations. Poussé vers la peinture par une vocation décidée, il fut envoyé chez Boucher, son parent, alors le peintre à la mode, puis chez Vien, qui commençait à réformer l'école française. David, dont les progrès avaient été remarquables, obtint par la protection de Sedaine, son parrain, un logement au Louvre, et y exécuta ses premiers travaux. Cinq ans de suite, il concourut pour le grand prix : il le remporta en 1775, avec les *Amours d'Antiochus et de Stratonicé*. La même année, Vien fut nommé directeur de l'École française à Rome, et David partit avec lui pour l'Italie. Livré à l'étude exclusive et à la méditation constante des chefs-d'œuvre de l'art antique, il s'y fortifia dans la doctrine et dans les principes qu'il devait faire prévaloir comme chef d'école, et revint en France en 1780. Son *Bélisaire* (1781) acheva sa réputation : il se décida alors à ouvrir un atelier qui devint bientôt le plus suivi de l'Europe. Reçu académicien sur la présentation de son tableau d'*Hector et Andromaque*, il fit, avec son élève Drouais, un second voyage en Italie, termina à Rome le *Serment des Horaces*, qui lui avait été commandé par le gouvernement, peignit à son retour la *Mort de Socrate* (1787), les *Amours de Paris et d'Hélène* (1788), et en 1789, *Brutus après la condamnation de ses fils*, pour le roi Louis XVI, qui désigna lui-même le sujet au peintre. La Révolution trouva dans David un partisan enthousiaste. Il consacra son puissant talent à reproduire les événements mémorables de cette époque : le *Serment du jeu de paume*, resté inachevé, à l'état d'esquisse, fut exposé en 1792. Le 17 septembre 1792, le département de Paris le nomma membre de la Convention, le 20^e sur 24, par 460 voix (583 votants). David alla siéger à la Montagne, et prit une part assez active aux délibérations de l'Assemblée sur la politique et sur les arts. Il proposa d'élever un monument en mémoire du siège de Lille, lut une lettre « sur les vexations dont les artistes patriotes sont l'objet à Rome », vota « la mort » dans le procès du roi, offrit à la Convention son tableau des *Derniers moments de Michel Lepelletier*, demanda une illumination générale « en jouissance de l'achèvement de la Constitution », fit divers rapports spéciaux touchant les fêtes civiques, l'art et les artistes, et fut élu secrétaire, puis président de la Convention. Membre du comité de sûreté générale, ce fut encore lui qui pré-

sentait à l'Assemblée les projets pour la création d'un jury national, et, pour la réorganisation de la *Commission du Muséum* (27 nivôse an II). Le tableau de *Marat expirant*, qu'il avait, disait-il, « peint avec son cœur », fut ainsi que celui de *Lepelletier*, destiné à la salle des séances de la Convention: on les exposa tous deux sous un portique improvisé au milieu de la cour du Louvre. Le jeune Barra, frappé à mort en Vendée, devint aussi l'objet d'une ébauche de David, qui excita, dans la population de Paris, un vif enthousiasme. Ordonnateur de toutes les fêtes nationales. « dont le peuple, suivant son expression, était tout à la fois l'ornement et l'objet, » il prit notamment la plus grande part à celle qui fut célébrée en l'honneur de l'Être suprême. David était uni de principes et d'amitié aux Jacobins, et, le 8 thermidor, lorsque Robespierre vint lire au club de ce nom le discours qu'il avait prononcé le matin à la Convention, et qu'il laissa échapper ces paroles: « Il ne me restera plus bientôt qu'à boire la cigüe, » David se précipita au devant de lui, en s'écriant: « Robespierre, si tu bois la cigüe, je la boirai avec toi! » Cependant Barère et ses amis l'empêchèrent de venir aux séances du lendemain et des jours suivants, et, obtinrent de lui, lorsque sa tête fut menacée, qu'il prononçât, le 13 thermidor, une véritable rétractation des sentiments sympathiques qu'il avait professés à l'égard du « tyran ». André Dumont dénonçant David comme « un des complices de Catilina », David s'écria: « On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'avait trompé... Dorenavant, j'en fais le serment, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. » David néanmoins fut écarté du comité de sûreté générale et même décrétés d'arrestation sur la proposition de Montauyou. Emprisonné à deux reprises différentes, il ne fut rendu à la liberté, sur les instances de ses élèves et la proposition de Merlin (de Douai), que le 9 nivôse an III. Ce fut pendant sa seconde détention au Luxembourg, qu'il fit l'esquisse de son tableau des *Sabines*. Il prit ensuite peu de part à la politique. Cependant son passé de jacobin le fit incarcérer de nouveau à la suite des événements de prairial an III; mais il obtint, au mois de fructidor, l'autorisation de rester chez lui sous la surveillance d'un gardien, et recouvra définitivement la liberté après l'amnistie du 4 brumaire an IV. Là se termina sa vie politique. Le 29 brumaire de la même année, il devint membre de l'Institut. Le 26 prairial, il refusa du ministre de l'Intérieur les fonctions de membre du jury d'examen des tableaux destinés au salon d'exposition, « son opinion ayant toujours été pour une liberté absolue. » L'engagement pris par David « de ne plus s'attacher aux hommes », ne l'empêcha pas de se laisser gagner de bonne heure à la cause de Bonaparte. A la demande de ce dernier, il interrompit le tableau de *Léonidas*, pour faire le portrait équestre du premier consul, gravissant le mont Saint-Bernard, « calme, sur un cheval fougueux ». Dès lors, il fut en possession de toute la faveur de Napoléon, qui, devenu empereur, le nomma son premier peintre, et lui commanda à la fois, pour décorer la salle du trône: *Le Couronnement*, la *Distribution des aigles*, l'*Intronisation dans l'église Notre-Dame*, l'*Entrée de l'Empereur à l'Hôtel de Ville de Paris*. David trouva encore le temps de produire un grand nombre de portraits, qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre. Membre de la Légion d'honneur, du 26 frimaire au XII, et

officier du même ordre, le 22 octobre 1808, chevalier de l'Empire le 10 septembre de la même année, David songea un moment, pour centraliser dans ses mains, la direction générale des arts en France, à faire rétablir pour lui la charge que Le Brun avait exercée sous Louis XIV. Il est vrai, qu'après avoir présenté cette demande à Napoléon (14 avril 1810), en demandant en même temps la jouissance des prérogatives d'officier de sa maison, David lui-même pria, peu après, le ministre de l'Intérieur de la considérer comme non avenue. Pendant les dernières années de l'Empire, David peignit plusieurs portraits de Napoléon, et acheva son *Léonidas* (1814), que le retour des Bourbons exila du Salon; mais tout Paris alla le voir chez l'auteur. Pendant les Cent-Jours, Napoléon fit une visite à David, et le nomma commandeur de la Légion d'honneur. David ayant adhéré à l'acte additionnel, fut, lors de la seconde Restauration, rayé de la liste des membres de l'Institut, et mis au nombre des Conventionnels exilés par la loi du 12 janvier 1816. Il partit, le 27 janvier, pour Bruxelles, résistant aux offres du ministre de Prusse, exécuta encore plusieurs compositions remarquables en Belgique, où il forma de nombreux élèves, et mourut en exil, le 25 décembre 1825. Ses enfants n'ayant pu obtenir du gouvernement de la Restauration la permission de rapporter en France ses restes mortels, la population bruxelloise lui fit de magnifiques funérailles.

DAVID (PIERRE-JEAN), dit **DAVID-D'ANGERS**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 mars 1789, mort à Paris le 5 janvier 1856, était le fils d'un sculpteur sur bois. Il vint très jeune à Paris, après avoir reçu, à l'école centrale de sa ville natale, les premières notions du dessin, et, pauvre, eut à lutter d'abord contre une situation difficile. Ses heureuses dispositions pour les arts ayant intéressé vivement l'illustre peintre son homonyme (*V. p. haut*), celui-ci l'accueillit gratuitement dans son atelier, tandis que la ville d'Angers encourageait les débuts du jeune homme par une pension annuelle de 500 francs. Lauréat du concours de sculpture pour le prix de Rome, il fut pensionnaire de l'Académie de France, revint à Paris en 1816, et fit un voyage en Angleterre, dans le désir de voir les célèbres marbres du Parthéon transportés à Londres par lord Elgin. La statue du *Grand Condé*, dont il avait eu la commande, avait mis David d'Angers en évidence et en réputation: un très grand nombre d'ouvrages s'ajoutèrent rapidement à ce premier succès. Le 5 août 1826, il fut nommé membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), et, le 6 décembre de la même année, professeur de l'École de peinture. En 1831, il commença les magnifiques sculptures du Panthéon. L'étonnante fécondité de David d'Angers ne permet pas de citer ici toutes ses productions. Plus de quarante statues en marbre, en bronze, en pierre, une grande quantité de bas-reliefs, plusieurs monuments funéraires, parmi lesquels celui de Marco-Botzaris, l'imposante fronde du Panthéon, telles sont les principales. De son propre mouvement, et souvent à ses frais, David d'Angers s'est plu à faire revivre sous son ciseau les traits des hommes qu'il croyait avoir été utiles à l'humanité, et c'est ainsi qu'on lui doit les bustes, les médaillons ou les statues de presque toutes les célébrités contemporaines: Rouget de l'Isle, Lafayette, Chateaubriand, Lamartine, Victor

Hugo, Béranger, Armand Carrel, général Foy, etc., etc. « Une des principales qualités de David, a écrit un biographe, c'est d'être exact et poétique à la fois. Le costume de notre époque ne le gêne point; il lui donne de l'ampleur, de la noblesse; l'habit ne couvre point son héros, il le revêt, il le pare; on voit le sang généreux glisser sous l'étoffe, on devine le cœur battant fort sous la poitrine. » Républicain, David (d'Angers) fut élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de Maine-et-Loire, le 8^e sur 13, avec 72,597 voix. Il siégea à gauche et vota : 26 août, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1^{er} septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, pour l'amendement Grévy sur la présidence; 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire; 2 novembre, pour le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; 1^{er} février, pour l'amnistie générale; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre les crédits de l'expédition romaine; 11 mai, pour la demande (qu'il avait signée) de mise en accusation du président et de ses ministres. Adversaire déclaré de la politique de L.-N. Bonaparte, David (d'Angers), bien qu'il n'eût pas été réélu à la Législative, fut arrêté à Paris, lors du coup d'Etat de décembre 1851, par ordre du président, et éloigné de France momentanément. Il alla visiter Athènes, puis revint mourir à Paris.

DAVID (CHARLES-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Remiremont (Vosges), le 4 mai 1780, mort à Paris, le 22 janvier 1868, appartenant à l'administration impériale et fut directeur des domaines. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Remiremont, son pays natal, l'élut, par 53 voix sur 78 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il quitta la vie politique.

DAVID (JEAN-PIERRE-LOUIS), député de 1821 à 1822, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 23 mars 1773, mort à une date inconnue, était propriétaire à Saint-Maurice-des-Noues. Il fut élu, le 17 mars 1821, au collège de département, député de la Vendée par 113 voix (142 votants et 198 inscrits). D'opinions « constitutionnelles » il siégea à gauche jusqu'en 1822, et ne fit point partie d'autres législatures.

DAVID (BENJAMIN-FERDINAND), député de 1834 à 1837, de 1842 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Niort (Deux-Sèvres), le 30 mars 1796, mort à Niort, le 24 janvier 1879, se fit recevoir docteur-médecin, et fit plusieurs croisières dans le golfe du Mexique (1813-1814) comme aide-major de la marine. Au retour, il donna sa démission et se fixa à Niort. Conseiller municipal de Niort de 1830 à 1869, adjoint au maire en 1831, il se montra partisan du gouvernement de juillet, et se présenta aux élections législatives, le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège électoral des Deux-Sèvres (Niort); mais il échoua avec 132 voix contre 355 accordées à l'élu, M. Clerc-Lasalle. Le 21 juin 1834, il fut élu dans ce même collège, au 2^e tour de scrutin, avec 246 voix sur 502 votants et 658 inscrits, contre M. Armand Carrel, candidat de l'opposition, 232 voix. Il siégea au centre et vota avec les ministériels. Les élections du 4 novembre 1837

ne lui furent pas favorables; il échoua avec 254 voix contre 285 données à l'élu, M. Michel de Bourges, ne se représenta pas en 1839, fut nommé, cette même année, conseiller général pour le 2^e canton de Niort, puis maire de Niort l'année suivante. Son ancien collègue le réélut, le 9 juillet 1842, par 342 voix sur 673 votants et 811 inscrits, contre M. Michel de Bourges, député sortant, 263 voix; bien que fidèle à la politique ministérielle, il vota contre l'indemnité Pritchard et s'abstint dans le scrutin qui « fêtrissait » le pèlerinage légitimiste de Belgrave-Square; il prit la parole dans les discussions relatives aux chemins vicinaux, à l'administration, aux caisses d'épargne, à la falsification des vins, etc. Il présida le conseil général en 1845, et échoua, aux élections législatives du 1^{er} août 1846, avec 339 voix contre 382 données à M. Maichain, candidat de l'opposition, élu.

Il ne se représenta qu'aux élections pour l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, et fut élu représentant des Deux-Sèvres, le 4^e sur 7, par 22,721 voix, sur 56,851 votants et 93,140 inscrits. Il prit place à droite, soutint la politique du prince-président, vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, pour l'expédition romaine, et se montra favorable au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Aussi, le gouvernement impérial le présenta-t-il, pendant toute la durée de l'Empire, comme candidat officiel dans la 1^{re} circonscription des Deux-Sèvres, où il fut successivement élu député : le 20 février 1852, par 32,813 voix sur 54,556 votants et 55,035 inscrits, contre MM. Bouchet de Grandmay 306 voix, J. de Faily 274, et de Lescours 263; le 22 juin 1857, par 21,999 voix, sur 22,413 votants et 30,354 inscrits; le 1^{er} juin 1863, par 24,047 voix sur 24,849 votants et 39,805 inscrits, et le 24 mai 1869, par 21,678 voix sur 30,017 votants et 37,148 inscrits, contre M. Antonin Proust, 8,256 voix. Durant ces diverses législatures, M. David resta inébranlablement dévoué à la politique impériale, et vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 30 août 1865.

DAVID (PIERRE-LAURENT-JEAN-BAPTISTE-ETIENNE), député de 1821 à 1846, né à Falaise (Calvados), le 7 janvier 1772, mort à Paris, le 21 juin 1846, appartenant quelque temps à la diplomatie, et remplit comme consul, notamment à Naples et à Smyrne, plusieurs missions importantes. Il aimait et pratiquait la littérature et la poésie, et on a de lui plusieurs ouvrages tels que : *Athènes assiégée* (1827); *Alexandre, dréide*, poème en 24 chants (1829); *Sélim III*, tragédie en 5 actes et en vers (1836). Tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, M. David, membre du conseil supérieur de santé, et officier de la Légion d'honneur, fut avec succès, le 9 juillet 1842, le candidat du gouvernement aux élections de la Chambre des députés : élu dans le 4^e collège du Calvados (Falaise), par 245 voix sur 482 votants et 525 inscrits, il fit partie de la majorité ministérielle, et mourut un peu avant la fin de la législature, le 21 juin 1846. Etant député, M. David avait publié : *De la régence* (Paris, 1842).

DAVID (IRÉNÉE-FRANÇOIS-GUILAUME-HONORÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Auch (Gers), le 17 juin 1791, mort à Auch, le 12 avril 1862, étudia

le droit, et s'inscrivit au barreau de sa ville natale, où il se distingua. Maire d'Auch sous la Restauration et riche propriétaire, il usa de sa situation influente pour combattre vivement dans le Gers la politique des ministres de Louis-Philippe et en particulier celle de Guizot. Il fut le collaborateur assidu d'une feuille d'opposition, le *Pays*, dont M. Granier (de Cassagnac) n'était pas encore le rédacteur en chef, et se présenta à deux reprises, sans être élu, comme candidat à la Chambre des députés. Le 2 mars 1839, M. David obtint dans le 1^{er} collège électoral du Gers (Auch), 171 voix contre 200 accordées à M. Barada, député sortant réélu; et le 9 juillet 1842, il échoua encore, avec 131 voix contre le même concurrent, qui en réunit 258. Le 23 août 1848, il fut élu représentant du Gers à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 35,400 voix. Il fit partie du comité des finances, parut quelquefois à la tribune de l'Assemblée et vota le plus souvent avec les modérés de la gauche : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac, contre la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour les crédits de l'expédition romaine. Il ne se rallia pas au gouvernement présidentiel; mais son opposition fut assez discrète. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. M. Irénée David avait publié quelques travaux sur des matières économiques.

DAVID (JEAN-JUSTIN-FRITZ-ETIENNE), député de 1878 à 1885, né à Auch (Gers), le 6 juillet 1834, mort à Auch, le 9 décembre 1885, était fils d'Irénée David, représentant en 1848 (F. p. Haut). Il se fit connaître sous l'Empire par sa vive opposition au pouvoir, et fut, pour la première fois, candidat de l'opposition démocratique dans la 1^{re} circonscription du Gers, le 24 mai 1869; il y recueillit 8,699 voix contre l'élu officiel, M. Aylies, 17,100. Après le 4 septembre, il devint maire d'Auch, et fut porté, aux élections du 8 février 1871 sur la liste républicaine du département: il échoua avec 13,231 voix contre 57,535 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Ressaiguiet. M. Jean David continua de lutter dans les rangs du parti républicain, combattit l'influence locale de la famille Granier de Cassagnac, avec laquelle il eut plusieurs démêlés retentissants, et maintint avec persistance sa candidature aux élections législatives de 1876 et de 1877. En 1876, il nese représenta pas moins de trois fois successivement, et obtint: le 5 mars, dans l'arrondissement d'Auch, 7,186 voix contre 7,763 à l'élu, M. Peyrusse; le 21 mai (après invalidation de M. Peyrusse), 7,758 voix contre 7,851 voix, et le 1^{er} octobre (M. Peyrusse ayant été invalidé pour la seconde fois), 7,599 voix contre 8,111. Il affronta encore le scrutin du 14 octobre 1877, où il eut 7,555 voix contre le député sortant, encore réélu par 8,253 suffrages, et ce ne fut qu'à la suite d'une dernière invalidation de M. Peyrusse, prononcée par la majorité de la Chambre, que M. David, entra enfin au Palais-Bourbon, avec 8,661 voix (16,461 votants, 19,086 inscrits), contre 7,714 à M. Peyrusse. M. Jean David prit place à l'Union républicaine, vota pour le ministère Dufaure, pour l'article 7, pour l'application des lois aux congrégations non autorisées, pour les lois nouvelles

sur le droit de réunion et la presse, etc. Il intervint quelquefois dans les délibérations, et demanda notamment, lors de la discussion du budget, le retrait de la subvention proposée pour l'Opéra. Réélu, le 21 août 1881, M. David siégea à la gauche radicale, et se sépara en mainte circonstance des opportunistes purs. Mais une mésaventure financière survenue dans le courant de la législature, l'écarta bientôt de la politique active. Éliminé, aux élections de 1885, de la liste républicaine, M. David entra dans la vie privée, et mourut en décembre de la même année.

DAVID (JEAN), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Bordeaux (Gironde), le 22 novembre 1778, mort à Galgon (Gironde), le 10 septembre 1859, était avocat à Libourne, devint bâtonnier, juge suppléant au tribunal de cette ville (1818-1841), et maire (1832-1848). Membre du conseil d'arrondissement (1831-1835), du conseil général (1833-1859), il vit le gouvernement présidentiel soutenir, le 29 février 1852, sa candidature au corps législatif dans la 5^e circonscription de la Gironde, et fut élu par 19,161 voix (21,026 votants, 34,008 inscrits), contre 1,370 à M. Howyn de Tranchère, ancien représentant. M. David s'associa au rétablissement de l'Empire et à la plupart des votes de la majorité. Toutefois, il perdit l'appui officiel au renouvellement du 22 juin 1857, et échoua avec 7,247 voix contre le candidat de l'administration, M. Arman, qui fut élu par 13,179 suffrages, Il mourut deux ans après.

DAVID (JÉRÔME-FRÉDÉRIC-PAUL, BARON), député au Corps législatif de 1859 à 1870, ministre, député de 1876 à 1881, né à Rome (Italie), le 30 juin 1823, mort à Langon (Gironde), le 27 janvier 1882, était le petit-fils du célèbre peintre et conventionnel David (Jacques-Louis), et filleul de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et de la reine Caroline de Wurtemberg, sa femme. Il sortit de l'École de Saint-Cyr sous-lieutenant de zouaves, le 1^{er} octobre 1844, fit dix ans de campagnes en Afrique, comme officier d'ordonnance des généraux Cavaignac, Ladmirault et Randon, comme chef d'un bureau arabe, et comme commandant du cercle des Beni-Massour, en Kabylie. Décoré en 1847, capitaine au 21^e de ligne en 1854, il fut officier d'ordonnance du prince Napoléon (1853-1855), le suivit en Crimée, et donna sa démission en 1857. Maire de Langon et conseiller général de la Gironde pour le canton de Saint-Symphorien depuis 1854 (il avait épousé, l'année précédente, Mlle Merle, de Langon), il se présenta dans la 3^e circonscription de ce département aux élections législatives du 22 juin 1857, et échoua avec 6,525 voix contre 15,442 accordées au député sortant, M. Thiérier. Le 1^{er} mai 1859, il fut élu député, dans la 4^e circonscription de ce département (La Réole), par 24,872 voix sur 24,905 votants et 37,212 inscrits, en remplacement de M. le baron Roguet, décédé. Il prit place dans la majorité dynastique, et prononça un discours remarqué en faveur du libre-échange, à la veille de la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre. Réélu, comme candidat officiel, le 1^{er} juin 1863, dans la 4^e circonscription de la Gironde, par 24,542 voix sur 24,722 votants et 33,211 inscrits, il continua de soutenir la politique personnelle de l'empereur, fut, pendant trois ans, secrétaire du Corps législatif, puis vice-président (1869), demanda (23 janvier 1864) qu'on reconnût aux Polonais révoltés la qualité de

belligérants, parla sur la question romaine (5 décembre 1867), prononça sur le projet de loi sur l'armée un important discours, qui fut répandu, par ordre de l'empereur, à cent mille exemplaires (19 décembre 1867), et interpella le gouvernement (mars 1869), sur les dangers que « la corruption électorale résultant des promesses mensongères des candidats de l'opposition faisait courir aux mœurs publiques. » La 6^e circonscription du même département le renvoya au Corps législatif, le 24 mai 1869, par 19,097 voix sur 24,408 votants et 29,189 inscrits, contre M. de Lur-Saluces, 5,305 voix. Il combattit le ministère d'Emile Ollivier, se montra des plus exigeants pour les satisfactions à obtenir de la Prusse lors de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, et des plus ardents pour la déclaration de guerre; à cette occasion, il répondit à Thiers: « Gardez vos leçons pour vous. Vos idées n'ont pas d'appui appréciable à la Chambre, et vous faites bien du mal à la France. » A la chute du cabinet Ollivier (10 août 1879), il prit, dans le cabinet Palikao, le portefeuille des travaux publics. Ce fut lui qui annonça au Sénat la défaite de Sedan, et déclara que « Paris ne capitulerait pas, et que, s'il le fallait, nous nous ensevelirions sous ses décombres. » Renversé le lendemain, 4 septembre il rentra momentanément dans la vie privée. Le 2 juillet 1871, une élection nouvelle étant nécessaire dans la Gironde par l'option de 4 représentants pour d'autres départements, le baron Jérôme David se porta comme candidat sur la liste conservatrice; il échoua, avec 28,830 voix contre 75,845 données au dernier élu de la liste républicaine, M. Sansas. Le canton de Langon l'envoya siéger au conseil général, le 5 octobre 1874, et, le 5 mars 1876, il fut élu, au second tour, député de l'arrondissement de Bazas, sur une profession de foi nettement bonapartiste, par 7,576 voix sur 13,564 votants et 16,274 inscrits contre 5,918 voix à M. Darquey, candidat républicain. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota avec lui; il appuya la politique de combat de M. de Broglie, le soutint contre les 363, et fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 18 octobre 1877, comme candidat officiel, par 7,404 voix, sur 13,539 votants et 16,581 inscrits, contre 6,044 voix à M. Alexandre Léon, ancien représentant. Cette élection fut invalidée par la majorité républicaine, mais les électeurs convoqués à nouveau, le 7 juillet 1878, confirmèrent à M. Jérôme David son mandat par 6,475 voix sur 12,742 votants et 16,586 inscrits, contre 6,204 voix à M. Léon. Il continua de voter avec le groupe bonapartiste, ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881, et mourut moins de six mois après. Commandeur de la Légion d'honneur (août 1864), grand officier (19 juin 1869), décoré de la médaille de Crimée et de plusieurs ordres étrangers. On a de lui : *Actualités et souvenirs politiques* (1874).

DAVID (ISIDORE-BERNARD), député de 1877 à 1885, né à Clonot (Indre), le 7 mai 1805, exerçait la médecine dans son département et n'avait guère d'antécédents politiques, lorsqu'il fut élu pour la première fois (1877) membre de la Chambre des députés. Il avait précédemment échoué, comme candidat républicain, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Châteauroux, avec 4,882 voix contre 5,239 accordées à l'élu conservateur, M. Dufour. Il prit sa revanche dans la même circonscription, le 14 octobre 1877, et fut élu député par 4,935 voix (9,904 votants, 11,796 inscrits),

contre M. P. Dufour, député sortant, 4,914. Il siégea dans la majorité de gauche, appuya le ministère Dufaure, vota pour l'article 7, et pour l'application des lois existantes aux congrégations, etc; pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. Réélu, le 21 août 1881, par 5,613 voix (9,934 votants, 12,388 inscrits), contre M. Dufour, 4,243, il s'associa, comme précédemment, aux votes des républicains opportunistes. M. David fut dans la législature le doyen d'âge de la Chambre, mais, il n'usa jamais du droit, que ce privilège lui conférait, de présider la première séance de chaque session. Il se prononça notamment pour le ministère Ferry, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, et contre l'abrogation du Concordat. Porté, au renouvellement général de 1885, sur la liste républicaine de l'Indre, M. David échoua avec 33,464 voix contre 35,170 obtenues par le dernier élu des conservateurs, M. de Bonneval.

DAVID-DELISLE (ALEXANDRE-EDME), membre de la Convention, né à Paris, le 9 novembre 1757, mort à Paris, le 12 décembre 1814, était juge au district de Nogent-sur-Seine. Elu membre suppléant de la Convention, pour le département de l'Aube, par 188 voix sur 370 votants, il fut admis à prendre séance comme titulaire, le 22 frimaire an II, en remplacement de Perrin (*V. ce nom*), condamné pour détournements à douze ans de fers. Mais sur un rapport de Giroton-Pouzol, présenté à la Convention dans la séance du 17 fructidor an III, au nom du Comité de législation, l'Assemblée rapporta le décret du 23 septembre 1793, portant qu'il y avait lieu à accusation contre Perrin, et déclara non-venu le jugement du tribunal révolutionnaire qui l'avait condamné. Vallée demanda lecture d'une lettre écrite à la société populaire de Troyes par David-Delisle, alors juré du tribunal, et reprocha au député actuel de l'Aube « d'avoir fait condamner Perrin parce qu'il devait le remplacer à la Convention nationale. » — Cette imputation ne fut pas plus amplement vérifiée.

DAVID-DESCHAMPS (LOUIS-CHARLES), député au Corps législatif de 1860 à 1865, né à Paris le 16 octobre 1802, mort à Paris le 11 avril 1865, était avocat à la Cour d'appel de Paris et vice-président du Conseil général de l'Orne, où il représentait le canton d'Econché, quand il fut, le 15 septembre 1860, par 14,388 voix (21,611 votants, 38,032 inscrits), contre 7,167 voix à M. Marc, élu député de la 2^e circonscription de l'Orne au Corps législatif, un remplacement de M. de Sainte-Croix. Il appuya de ses votes le gouvernement impérial, dont il avait été le candidat officiel. Réélu au même titre le 1^{er} juin 1863, par 22,256 voix (22,815 votants, 38,192 inscrits), il reprit sa place dans la majorité dynastique et mourut avant la fin de la législature. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DAVIEL (ALFRED), ministre, sénateur du second Empire, né à Evreux (Eure), le 3 mars 1800, mort à Paris le 12 juin 1856, était le petit-neveu du célèbre oculiste Jacques Daviel (1696-1762). Après avoir suivi les cours de l'Ecole de droit de Paris, il alla exercer à Rouen la profession d'avocat. Devenu bâtonnier de son ordre, il se signala, en outre, par l'opposition constante qu'il fit au gouvernement de la Restauration. Aussi le gouvernement de juillet le nomma-t-il (août 1830) premier avocat général.

à la cour royale de Rouen ; mais il ne conserva ce poste que jusqu'en 1833, et donna sa démission pour protester contre la révocation de deux de ses amis et collègues, entrés en même temps que lui dans le ministère public. Il reprit alors sa place au barreau de Rouen, et se chargea plusieurs fois de la défense d'écrivains politiques appartenant à l'opinion républicaine : il se défendit d'ailleurs, dans un plaidoyer imprimé en 1836, de partager lui-même cette opinion. Le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte donna à M. Alfred Daviel un rapide avancement. Il le réintégra d'abord (février 1850) dans la magistrature, en qualité de procureur général à la cour de Rouen, et, en novembre, l'appela à remplir les fonctions de ministre de la justice. Mais il ne fit que passer au pouvoir, et sans y avoir marqué sa présence par aucun acte politique important, il le quitta au bout de quelques semaines, pour reprendre son poste de procureur général. Partisan du gouvernement impérial, M. Daviel fut nommé sénateur le 19 juin 1864. Il reçut, la même année, le titre de premier président honoraire de la cour de Rouen, et s'associa jusqu'à sa mort (1866), dans la Chambre haute, à tous les votes des impérialistes. M. Daviel faisait partie, en outre, du conseil municipal de Rouen et du conseil général de la Seine-Inférieure. Il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence : *Examen de l'ordonnance du 20 novembre 1822, concernant l'ordre des avocats* (1822); *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau*; *Lettre sur la liberté individuelle dans l'ancien droit normand*, etc., ainsi que divers travaux insérés dans des revues spéciales sur des matières de droit.

DAVILLIER (JEAN-ANTOINE-JOSEPH, BARON) pair des Cent-Jours, né à Montpellier (Hérault), le 11 octobre 1734, mort à Paris, le 15 janvier 1831, ne tint qu'une place très restreinte dans l'histoire parlementaire : attaché aux institutions de l'Empire, il fut appelé par Napoléon 1^{er}, le 2 juin 1815, à faire partie de la Chambre des pairs, dite des Cent-Jours. Il n'eut pas d'autre rôle politique.

DAVILLIER (JEAN-CHARLES-JOACHIM, BARON), pair de France, né à Montpellier (Hérault), le 3 novembre 1758, mort à Paris, le 18 octobre 1846, frère du précédent, était régent de la Banque de France lorsqu'il fut élevé par Louis-Philippe, le 19 novembre 1831, à la dignité de pair de France. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, et y soutint constamment le gouvernement, qui, le 25 février 1836, le nomma gouverneur de la Banque de France. Il quitta ce poste, le 5 septembre de la même année, avec le titre de gouverneur honoraire. Il mourut à un âge très avancé, commandeur de la Légion d'honneur : un décret du 19 septembre 1810 l'avait créé baron de l'Empire.

DAVIN (HENRI), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 15 mars 1718, mort à une date inconnue, était curé et chanoine de la paroisse de Saint-Martin, à Marseille. Député, le 4 avril 1789, aux Etats-Généraux par le clergé de cette sénéchaussée, il n'eut qu'un rôle peu important dans l'Assemblée constituante, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DAVOST (JEAN-CHARLES), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur

à Voulton et « greffier du point d'honneur » au bailliage de Provins. (La maréchassée de France, qui avait au nombre de ses attributions la connaissance des différends et affaires d'honneur entre gentilhommes et autres faisant profession des armes, avait des représentants en chaque bailliage : lieutenant, greffier, etc.) Le 20 mars 1789, Davost fut élu par son bailliage, avec 44 voix sur 66 votants, député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota obscurément avec la majorité de l'Assemblée constituante ; on perd sa trace après la session.

DAVOUS (PIERRE-LOUIS, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 16 août 1749, mort à Paris, le 8 décembre 1819, était négociant et gentilhomme servant du roi, lorsque, au mois de décembre 1789, il fut nommé assesseur au tribunal de la municipalité de Paris, dont il était membre. En 1791, il devint administrateur du département de la Seine et fut destitué après la journée du 10 août 1792. Davous se tint à l'écart jusqu'en l'an VII ; à cette époque, la protection de Sieyès, qui venait d'arriver au Directoire, le fit réintégrer dans ses fonctions administratives. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Davous entra, le 4 nivôse an VIII, au Sénat conservateur, fut nommé, le 9 ventôse an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial, commandeur du même ordre, et reçut le titre de comte de l'Empire en vertu d'un décret du 26 avril 1808. Le 8 octobre 1809, Napoléon songea à lui pour une sénatorerie, qui ne lui fut pas accordée. En 1813, le Sénat l'attacha à son grand conseil d'administration. Il vota, un des premiers, le 1^{er} avril 1814, la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'Empereur. Aussi, fut-il, dès le 4 juin 1814, compris par les Bourbons sur la liste des pairs de France. Il entra à la Chambre haute après les Cent-Jours, et ne prit d'ailleurs, durant toute sa carrière parlementaire, qu'une très faible part aux délibérations. Le comte Davous vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Plusieurs biographes l'ont confondu avec son fils (*V. p. bas*).

DAVOUS (FRANÇOIS-PIERRE, COMTE), pair de France, né à Paris, le 30 juillet 1778, mort à Paris, le 15 avril 1842, était le fils du précédent. Il appartenait à l'armée, où il était parvenu au grade de chef d'escadron, lorsqu'il fut admis, le 25 janvier 1826, par droit héréditaire, à remplacer son père à la Chambre haute. Il y siégea non seulement sous la Restauration, mais aussi après la révolution de juillet, jusqu'à sa mort (1842). Personnage obscur, il a été confondu, dans mainte notice nécrologique, tantôt avec son père, décédé depuis 1819, tantôt avec Davout, prince d'Eckmühl, fils du maréchal de ce nom. Le comte Davous avait été admis à la retraite comme chef d'escadron le 25 juin 1831.

DAVOUST (FRANÇOIS-ALEXIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Etampes (Seine-et-Oise), en 1727, mort à une date inconnue, appartenait à l'ordre des bénédictins et était prieur de la paroisse de Saint-Ouen. Le bailliage de Rouen le nomma, le 15 avril 1789, député du clergé aux Etats-généraux. Davoust fut de ceux qui se rallièrent à la majorité et prêtèrent le serment civique.

DAVOUT (LOUIS-NICOLAS), DUC D'AÜERS-TAEDT ET PRINCE D'ECKMÜHL, ministre, pair des

Cent-Jours et pair de France, né à Annoux (Yonne) le 10 mai 1770, mort à Paris, le 1^{er} juin 1823, était fils de Jean-François Davout, écuyer, lieutenant au régiment royal-Champagne-cavalerie, seigneur d'Annoux, et de François Adélaïde Minard de Villars. Il entra comme cadet gentilhomme à l'École de Brienne, et en sortit, à quinze ans, sous-lieutenant au régiment de son père (1785). Partisan de la Révolution, il s'engagea dans les volontaires de l'Yonne, fut élu par ses camarades, chef de bataillon du 3^e régiment, et envoyé à l'armée de Dumouriez en septembre 1791. Il fit la campagne de Belgique, retint son bataillon dans le devoir lors de la défection de Dumouriez, et fit même tirer sur ce dernier lorsqu'il se rendit au camp autrichien. Destitué comme noble en 1793, il se plaignait de son inaction dans une lettre curieuse à un ami, datée de Ravières (Yonne) le 10 vendémiaire an III; n'étant pas intrigant, dit-il, il court risque, sans le secours de ses amis, de rester dans ses foyers. « On laisse dans l'oubli celui qui a fait fusiller Dumouriez. Il est vrai qu'il n'y a guère que ceux qui étoient sur les lieux qui connoissent cette particularité. Je me suis contenté d'avoir fait ce que me dictoit mon ardent républicanisme. On me laisse ici sous prétexte que j'ai été un ci-devant, mais observe que dès le commencement de la révolution, sans aucun décret, j'ai abjuré ces sottises à l'âge de 19 ans; j'ai remis une pension de 200 livres que l'on m'avoit donnée comme cadet-gentilhomme. » Quelques mois après, il fut nommé général de brigade à l'armée de la Moselle, assiégea Luxembourg, passa sous les ordres de Pichegru, et fut fait prisonnier dans Mannheim. Bientôt échangé, il défendit Kehl, se lia avec Desaix, et se distingua au passage du Rhin (20 avril 1797). Après la paix de Campo-Formio, il fut envoyé à Toulon, pour organiser avec Desaix l'expédition d'Égypte. Dans cette campagne, il rendit de grands services, et contribua pour une grande part à la victoire d'Aboukir. En revenant d'Égypte, il tomba entre les mains des Anglais, fut interné pendant un mois à Livourne, et, rentré en France, fut nommé général de division (3 juillet 1800), commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire (23 novembre 1801), et maréchal d'Empire (19 mai 1804); il fut ensuite promu grand-croix de la Légion d'honneur (8 février 1805), et chef de la sixième cohorte. Mis à la tête du 8^e corps de la grande armée (1805), il prit une part brillante aux batailles d'Ulm, et d'Austerlitz; à Iéna, commandant l'aile droite, il soutint avec trois divisions, près d'Auerstaedt, le choc de l'armée prussienne, et décida la victoire. Son courage ne fut pas moins décisif à Eylau et à Friedland. Nommé duc d'Auerstaedt, le 8 juillet 1808, il gagna à Eckmühl, par l'habileté et la décision de ses manœuvres, le titre de prince (23 novembre 1809), fit des prodiges de valeur à Wagram, et fut nommé gouverneur en Pologne, où il se montra obstinément beaucoup plus sévère que ne le voulait l'Empereur. En 1812, il reçut le commandement du 1^{er} corps de la grande armée, battit les Russes à Mohlow, et fut blessé à la Moskowa, après avoir eu trois chevaux tués sous lui. Pendant la retraite, il ramena son corps sur l'Elbe, et établit son quartier-général à Hambourg (30 mai 1813), où il résista à toutes les attaques des alliés. Il ne rendit la place qu'au général Gérard, envoyé de Paris par le gouvernement provisoire, pour lui apprendre la chute de l'Empire. Davout se retira dans sa terre de Savigny-sur-Orge. Au

retour de l'île d'Elbe, Napoléon l'appela au ministère de la guerre (20 mars 1815). Davout réorganisa l'armée, réunit d'immenses approvisionnements, et fut nommé pair des Cent-Jours (2 juin 1815). Après Waterloo, il commanda l'armée réunie sous Paris; le gouvernement provisoire lui envoya, le 3 juillet, l'ordre de traiter, et le même jour, il signa avec l'ennemi, à Saint-Cloud, la convention de Paris. Peu après, il annonça à l'armée qu'il avait fait sa soumission au roi, et il remit le commandement au maréchal de Mac-Donald. La convention de Saint-Cloud portait que « personne ne pourrait être recherché ni pour ses opinions ni pour sa conduite politique. » La Restauration n'en tint aucun compte; Davout s'en plaignit amèrement au nouveau ministre de la guerre, Gourvion-Saint-Cyr, et demanda en vain à figurer au moins sur la liste de proscription du 24 juillet 1815, à côté de ses anciens compagnons d'armes. Lors du procès du maréchal Ney, il vint encore rappeler, devant la Chambre des Pairs, la convention de Saint-Cloud, sans être plus écouté. Il ne parut à la cour qu'en 1818, fut nommé pair de France le 5 mars 1819, et ne se mêla plus guère à la politique. On lui a élevé une statue à Auxerre en 1867.

DAVOUT (LOUIS-NAPOLÉON), PRINCE D'ECKMÜHL, fils unique du précédent, pair de France, né à Paris, le 6 janvier 1811, mort à Paris, le 13 août 1853, suivit également la carrière des armes. Il fit la campagne de Belgique, en 1831, comme sous-officier attaché à l'état-major du maréchal Gérard, se distingua au siège d'Auxvers (1832), fut décoré de l'ordre de Léopold, et nommé officier au 1^{er} lanciers. Le 29 mars 1836, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père; mais l'état de sa santé ne lui permit pas de prendre une part active à la vie politique.

DAVY (JULES-NICOLAS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 24 février 1814, mort à Evreux (Eure), le 10 mars 1874, étudia le droit et s'établit à Evreux comme avoué. Il exerça ces fonctions pendant sept ans, puis il quitta les affaires pour s'occuper activement de politique. Républicain, il fit campagne dans sa région contre le gouvernement de Louis-Philippe et pour la réforme électorale. La part qu'il avait prise à cette agitation le désigna, après la révolution de février, au choix du gouvernement provisoire qui l'investit des fonctions de commissaire général dans le département de l'Eure. Le 23 avril 1848, il fut élu, le 9^e sur 11, avec 52,407 voix (99,703 votants), représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante. M. Davy prit place dans la gauche modérée et vota généralement avec les députés de cette nuance : 9 août, contre le rétablissement du cautionnement; 26 août, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'amendement en l'honneur du général Cavaignac; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier, contre la proposition Râteau; 1^{er} février, contre l'amnistie générale; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 2 mai, pour l'amnistie des transportés. M. Davy se montra l'adversaire de la politique de l'Élysée. Rentré

dans la vie privée après la session, il luttait sans succès, contre les candidats officiels de l'Empire aux élections des : 22 juin 1857, où il obtint 11,220 voix contre 15,875 accordées au député sortant réélu, M. Suchet d'Albuféra, et 1^{er} juin 1863, où il ne réunit que 4,848 suffrages contre M. Fouquet, élu par 16,536 voix. Il s'était retiré depuis 1849 à Evreux, où il est mort.

DAYNAUD (FERDINAND), député de 1831 à 1839, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), le 1^{er} juin 1838, était propriétaire à Vic-Fezensac et conseiller général du canton, quand il se présenta, comme candidat bonapartiste, aux élections législatives, le 21 août 1831, dans l'arrondissement de Condom ; il fut élu au scrutin de balottage, le 4 septembre, par 9,776 voix (19,339 votants, 22,167 inscrits), contre 9,480 à M. le docteur Lannelongue, républicain. Il prit place dans le groupe de l'appel au peuple, et vota en toutes circonstances avec la minorité de droite : *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* le ministère Ferry, *contre* les crédits du Tonkin, etc. Versé dans les questions financières, M. Daynaud prononça plusieurs discours sur la situation budgétaire, et en profita pour adresser de vives critiques à la politique gouvernementale. Aux élections du 4 octobre 1855, porté sur la liste conservatrice, il fut élu député du tiers, le 2^e sur 4, par 45,539 voix (73,809 votants, 90,673 inscrits), reprit sa place à droite, parmi les impérialistes, vota successivement *contre* tous les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir et se prononça en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DÉAN (ETIENNE-THOMAS, CHEVALIER), député de 1815 à 1816, né à Châteaueu-Gontier (Mayenne), le 5 juin 1763, mort à Châteaueu-Gontier, le 5 mars 1835, était propriétaire dans cette ville où il remplissait les fonctions de maire. Elu député de la Mayenne, le 22 août 1815, par le collège de département, avec 115 voix sur 186 votants et 255 inscrits, il siégea dans la majorité de la « Chambre introuvable » et ne fit point partie d'autres législatures. Chevalier de Saint-Louis.

DÉANDREIS (ELIÈRE-LÉON), député de 1835 à 1839, né à Montpellier (Hérault), le 21 juin 1833, contribua à fonder, en 1869, un journal d'opposition démocratique contre l'Empire : la *Liberté de l'Hérault*. Il était banquier, membre de la Chambre de commerce, ancien conseiller municipal (1871-1879) à Montpellier, et ex-vice-président civil du camp de Montpellier pendant la guerre de 1870-1871, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1835, député de l'Hérault, le 7^e et dernier, par 49,180 voix sur 98,202 votants et 134,909 inscrits. Il s'assit à la gauche radicale et vota avec ce groupe, notamment *pour* l'expulsion des princes. A la fin de la législature, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal, *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse,

pour les poursuites contre le général Boulanger.

DEBAECQUE (LOUIS-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dunkerque (Nord), le 5 mars 1760, mort à une date inconnue, était négociant dans cette ville, quand il fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 328 voix. Son rôle dans l'Assemblée fut peu important. Il y siégea jusqu'en l'an VII.

DEBAN (LÉON), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 21 juillet 1808, mort à Rochefort, le 28 janvier 1888, fils d'un soldat de la première République, se trouva sans ressources à la mort de son père, et fut obligé pour vivre, de se faire ouvrier dans les chantiers de Rochefort ; il travailla ensuite dans des conditions difficiles à l'île d'Oléron et à Marennes. Ayant pu compléter son instruction, grâce aux leçons qu'il reçut gratuitement d'un professeur de ses amis, il entra, en 1831, dans l'enseignement, fut maître d'études dans un pensionnat, se fit recevoir bachelier ès-lettres et ès-sciences, et vint à Paris étudier la médecine : en même temps il remplissait les fonctions de sous-directeur à l'institution Mayer. Devenu lui-même, en 1840, le chef de cette institution, il brigua, le 23 avril 1848, à titre de républicain et d'ancien ouvrier, les suffrages des électeurs de la Charente-Inférieure, et fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 12, par 59,440 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits). Il vota le plus souvent avec le parti démocratique non socialiste, soutint la politique de Cavaignac et se prononça : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte, il combattit la politique de l'Elysée à l'intérieur et à l'extérieur, se prononça *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés le 2 mai 1849, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il céda son institution et se retira à Rochefort.

DEBATZ (JACQUES-LOUIS-CONSTANT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Soissons (Aisne), le 12 juillet 1753, mort à Laon (Aisne), le 16 juillet 1837, exerça successivement les fonctions de premier secrétaire de l'intendance de Soissons et de directeur des étapes et convois militaires. Elu, le 24 vendémiaire an IV, par 213 voix sur 302 votants, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, il obtint sa réélection l'année suivante (22 germinal an V) dans le même département, par 221 voix. Debatz siégea jusqu'en l'an VIII, et adhéra à l'acte du 18 brumaire, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

« Laou, le 27 frimaire an VIII,

Debatz, membre du conseil des Cinq-Cents, au Président de la commission du même Conseil.

Citoyen Président,

Mon absence de Paris ne me permettant pas d'aller consigner, sur des Registres à ce destinés à la Commission des Inspecteurs, mon

vœu sur la nouvelle constitution offerte au Peuple françois, j'ay cru devoir le porter sur ceux ouverts à l'administration centrale de mon département. J'ay en conséquence l'honneur de vous informer que je viens de m'inscrire sur le registre d'acceptation; je vous prie de vouloir bien en faire part à la commission.

Agrééz, citoyen Président, l'assurance de mon estime et de mon attachement.

DEBATZ. »

Nommé par le gouvernement consulaire, directeur des contributions de l'Aisne, il occupa cet emploi jusqu'en 1812, se rallia plus tard à la Restauration, et devint (8 décembre 1815) conseiller de préfecture de son département. Chevalier de la Légion d'honneur.

DEBELLEYME (LOUIS-AUGUSTE), député de 1829 à 1830, de 1831 à 1834, et de 1837 à 1848, né à Paris, le 16 janvier 1787, mort à Paris, le 24 février 1862, était d'une famille issue du Périgord, et fils d'un officier du génie, chef de la division topographique aux Archives et collaborateur de Cassini. Elève de l'école centrale des Quatre-Nations, puis de l'Académie de législation, il fut reçu avocat à Paris, le 17 juillet 1807. Improvisateur habile et plein de tact, il débuta dans la magistrature sous la Restauration, comme substitut du procureur du roi à Corbeil (28 novembre 1814), et devint successivement conseiller auditeur à la cour de Paris (1815), procureur du roi à Pontoise (24 janvier 1816), à Versailles (21 avril 1819), juge d'instruction à Paris (1^{er} août 1821), vice-président du tribunal de la Seine (6 août 1824), et procureur du roi au même tribunal (12 juillet 1826). Il avait été nommé membre du conseil municipal de Versailles, le 28 février 1821, et décoré de la Légion d'honneur, le 1^{er} août suivant. Candidat aux élections du 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Dordogne (Périgueux), il échoua avec 60 voix contre 145 données à l'Élu, M. Vernuill de Puyrassau, et 72 au comte de Beaumont. L'indépendance dont il fit preuve à l'occasion de la fusillade de la rue Saint-Denis (novembre 1827), en prenant des conclusions contre les gendarmes, en raison des violences exercées par eux, le signala à l'attention du nouveau cabinet Martignac, qui le nomma, le 17 janvier 1828, préfet de police. Dans ce poste, il abolit l'espionnage politique, donna un uniforme aux agents de la police secrète, améliora et régimenta à nouveau les services de la voirie, des étalages, de la police des spectacles, des voitures de place, des approvisionnements, organisa les sergents de ville, fit établir les omnibus, travailla à l'extinction de la mendicité, à la création de maisons de refuge, etc. Il entra à la Chambre, élu, le 4 juillet 1829, par le collège de département de la Dordogne, avec 116 voix sur 160 votants et 298 inscrits, contre 81 voix au général Bugaud, en remplacement de M. d'Abzac. Un mois après (8 août), le ministre Martignac était renversé, et M. Debelleyme donnait sa démission de préfet de police, malgré les instances de Charles X pour le conserver à ce poste. Cinq jours après (13 août), il fut nommé président du tribunal de la Seine. A la Chambre, il siégea au centre droit, ne signa pas l'adresse des 221, et ne fut pas réélu après la dissolution de la Chambre. Nommé, sous la nouvelle monarchie de juillet, chef de bataillon dans la 7^e légion de la garde nationale de Paris, il se présenta, dans le 4^e arrondissement électoral

de la Dordogne, aux élections du 5 juillet 1831, et échoua avec 40 voix contre 98 données à l'Élu, M. de Garraube. Mais, le 28 septembre suivant, le 1^{er} arrondissement électoral de la Seine l'élut, en remplacement de M. Casimir Périer qui avait opté pour l'Aube. Il échoua de nouveau, le 21 juin 1834, dans le 7^e arrondissement de la Seine, avec 189 voix contre 405 données à l'Élu, M. Alexandre de Laborde, et 146 à M. Bérard, puis, le 4 novembre 1837, dans le même arrondissement, avec 402 voix contre 501 à l'Élu, M. Moreau. Mais, le même jour, il était élu par le 6^e collège électoral de la Dordogne (Ribérac), avec 159 voix sur 292 votants et 394 inscrits; le même collège le réélut successivement: le 2 mars 1839, par 196 voix sur 347 votants, contre 130 à M. Ducluzeau, candidat de l'opposition; le 9 juin 1842 par 197 voix sur 372 votants et 457 inscrits, contre 103 à M. Ducluzeau; et le 1^{er} août 1846 par 251 voix sur 426 votants et 509 inscrits, contre MM. Ducluzeau, 131 voix, et Duburguet, 30. Dans ces diverses législatures, il soutint la politique ministérielle, et fut vice-président de la Chambre en 1846. Le 29 décembre 1856, le gouvernement impérial le nomma conseiller à la cour de Cassation; il fut admis à la retraite en cette qualité le 19 janvier 1862, un mois avant sa mort. Officier de la Légion d'honneur (1828), commandeur (1837), décoré de l'Aigle rouge de Prusse (1830). M. Debelleyme avait acquis une grande autorité en jurisprudence. On a publié ses *Ordonnances* comme président du tribunal de la Seine (1837), et ses *Ordonnances sur requêtes et sur référés*.

DEBELLEYME (PIERRE-LOUIS-CHARLES), député de 1845 à 1846, né à Paris, le 3 mai 1814, mort à Paris, le 20 mars 1871, était le fils aîné de Louis-Maurice Debelleyme (V. plus haut). Il suivit, lui aussi, la carrière de la magistrature, devint juge au tribunal de la Seine, et, le 20 septembre 1845, en remplacement de M. Raguet-Lépine, nommé pair de France, fut élu député du 3^e collège de Loir-et-Cher (Vendôme), par 286 voix sur 523 votants, contre 241 à M. Desaignes. M. Debelleyme fils s'était engagé par écrit à voter avec l'opposition; il tint parole, et se prononça notamment pour la proposition relative à la réduction du nombre des députés fonctionnaires.

DEBELLEYME (CHARLES-ADOLPHE), frère du précédent, député au Corps législatif de 1852 à 1864, né à Paris le 1^{er} avril 1818, mort à Paris, le 19 juin 1864, fit ses études de droit, se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, et fut reçu docteur en droit. Adjoint au maire du 1^{er} arrondissement de 1850 à 1851, administrateur de la caisse d'épargne, membre du comité consultatif des hospices, il fut élu le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Dordogne, par 20,239 voix sur 22,202 votants et 35,047 inscrits, contre MM. Goubie, ancien représentant, 931 voix, et Ducluzeau fils, 839. La même circonscription lui renouvela son mandat législatif, le 22 juin 1857 par 18,822 voix sur 21,601 votants et 33,033 inscrits, contre MM. Lanauve, candidat démocrate, 2,490 voix, et de Garraube, 191; et le 1^{er} juin 1863, par 22,903 voix sur 26,221 votants et 33,452 inscrits, contre M. Delprat, 3,842 voix. Pendant ces législatures, il siégea dans la majorité dynastique, fit partie de nombreuses commissions et fut chargé notamment des rapports sur la caisse de la dotation de l'armée et sur les modifications à apporter au